



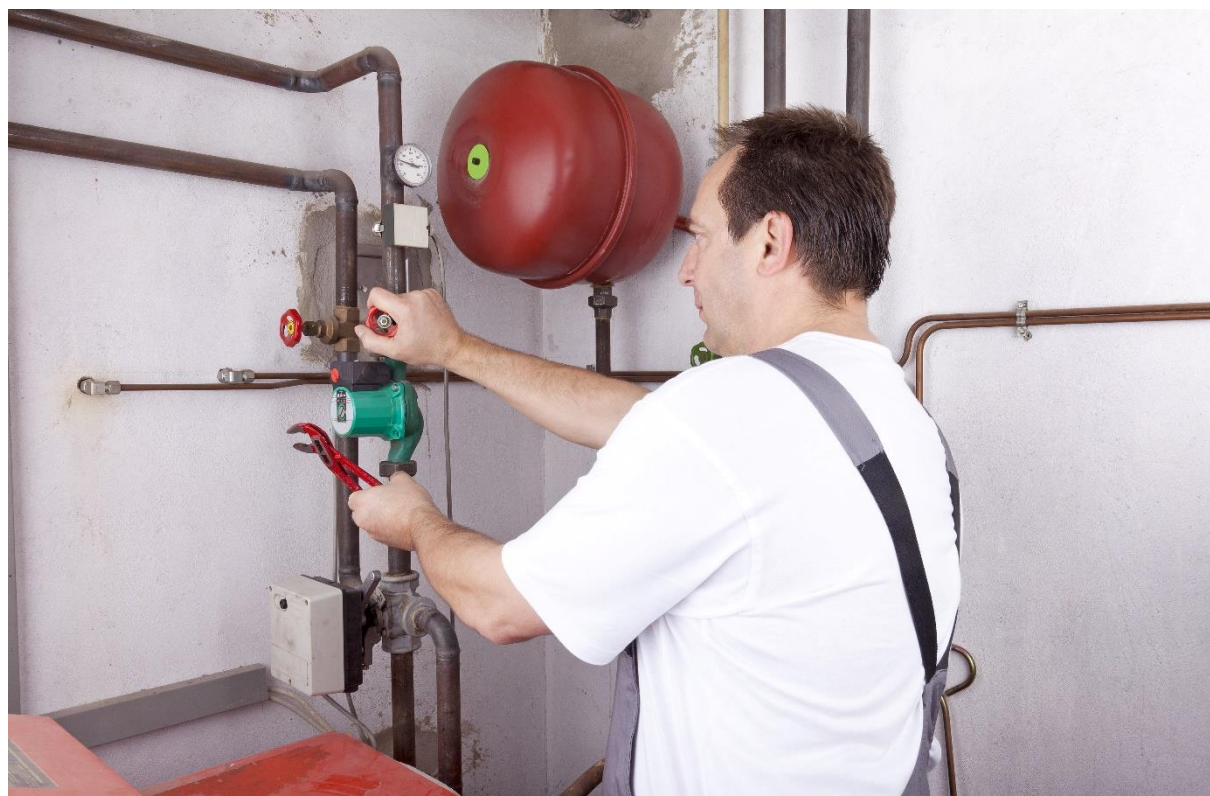
Transition énergétique

« Il est l'heure de prendre le virage du chauffage au bois pour les artisans chauffagistes ! »

La pénurie d'installateurs de chaudières à bois pointée par le SFCB

Le 24 janvier 2019, les contours de la nouvelle prime à la conversion des chaudières au fioul ont été dévoilés. Avec un objectif de développement des énergies renouvelables clairement affiché, le gouvernement annonce le renouvellement en 5 ans d'un million de chaudières fioul (sur 3 millions existantes) par des appareils à énergie renouvelable comme les chaudières à bois.

Défi accepté ! Pourtant, il manque toujours des centaines d'installateurs de chaudières à bois pour répondre à la demande qui explose. Pour le SFCB (Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse), la solution se tient dans la formation des artisans à l'installation de ces nouvelles chaudières performantes et responsables.



CONTACT PRESSE :

LE CRIEUR PUBLIC : Morgane Lieutet

Tél 06 71 10 86 52 – Mail : morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr



UN POTENTIEL SIMPLE A ÉVALUER

87% des français se disent prêts à s'engager individuellement pour contribuer à la transition écologique, avec parmi leurs principales bonnes résolutions l'énergie domestique (59%). Sondage Opinion Way de février 2019 pour Qualit'EnR

8 millions de ménages se chauffent aujourd'hui au bois, faisant du bois énergie la première énergie renouvelable en France. L'objectif affiché par la PPE est de monter à 10 M d'utilisateurs d'ici à 2023, à consommation de bois constante grâce à l'amélioration de la performance des équipements et de l'habitat.

1 000 000 de nouveaux appareils à énergies renouvelables comme les chaudières à bois, c'est l'objectif minimal fixé par le gouvernement en janvier 2019 dans son plan de « sortie » du fioul.

La filière bois énergie est déjà bien lancée pour répondre au challenge, avec une croissance importante en 2018 (+40% pour les chaudières à granulés par exemple) et un premier trimestre 2019 affichant une croissance de plus de 50%.

DES CENTAINES D'ARTISANS CHAUFFAGISTES ATTENDUS POUR INSTALLER CES NOUVEAUX EQUIPEMENTS !



« Les carnets de commandes 2019 sont déjà bien remplis ... Tous les installateurs certifiés Qualibois et RGE répondent aux demandes, mais les délais vont s'allonger car ils sont en sous-effectif ! Depuis 2017, nous comptons toujours 2600 installateurs Qualibois Eau, la certification nécessaire pour installer des chaudières à bois, granulés, bûches ou plaquettes. En 3 ans, ce chiffre n'a pas bougé ! C'est un constat aussi alarmant pour notre marché que prometteur pour les artisans ! »

Selon Thomas Perrissin, Vice-Président du SFCB.

CONTACT PRESSE :

LE CRIEUR PUBLIC : Morgane Lieutet

Tél 06 71 10 86 52 – Mail : morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr



POURQUOI LE BOIS ENERGIE ?

Pour un installateur, l'intérêt est assez immédiat :

La réponse à une demande client forte



Un marché de produits techniques de qualité à forte valeur ajoutée.



La satisfaction client : avec 96% de clients satisfaits de leur poêle, insert ou chaudière aux granulés de bois, jugé efficace, facile d'utilisation et performant. Sondage ViaVoice 2018.

Au-delà, le bois reste un mode de chauffage « sûr », puisque 71% des français font confiance à leur chaudière au bois. Sondage OpinionWay 2019



Un acte durable et responsable : au-delà de la confiance portée dans les énergies renouvelables, l'envie d'agir plus durablement dans sa consommation de tous les jours est devenu un véritable sujet de société. Le choix de l'installateur de se tourner vers l'énergie bois sera de fait gratifiant et valorisant socialement.

COMMENT ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS DANS CE CHOIX ?

Offrant confort et respect de l'environnement, le chauffage au bois, qu'il s'agisse de bûches, granulés ou bois déchiqueté, a de belles années devant lui.

Le consommateur est naturellement très sensible au chauffage au bois qui bénéficie d'une très bonne image.

Les pouvoirs publics ont mis en place de (très) nombreuses aides qui se cumulent * pour permettre aux foyers français à remplacer leurs anciens systèmes de chauffage polluants :

- > **les primes dites « Coup de Pouce »** incluses dans le plan gouvernemental de sortie du fioul, pour le gaz (hors condensation) et charbon : prime de minimum 4000 € pour les ménages dits précaires et de 2500 € pour les autres.
- > **30% de Crédit d'Impôt (CITE) reconduit jusqu'au 31.12.2019, intégrant désormais la main d'œuvre pour les ménages modestes.**
- > **les subventions de l'ANAH Habiter Mieux Agilité, jusqu'à 50% selon conditions de ressources et les zones géographiques.**
- > **un taux de TVA réduit à 5.5%,**
- > **l'Eco-Prêt à Taux Zéro reconduit sans condition de bouquet de travaux**
- > **les Primes Air Bois pour la qualité de l'air et autres aides locales selon les territoires concernés.**

*selon conditions gouvernementales

CONTACT PRESSE :

LE CRIEUR PUBLIC : Morgane Lieutet

Tél 06 71 10 86 52 – Mail : morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr



La qualification Qualibois, une clé d'entrée sur le marché pour les artisans

Le SFCB encourage les installateurs à se former à la qualification RGE Qualibois pour répondre à la demande croissante de ce marché.

Cette étape cruciale leur permettra de gagner la confiance de leurs clients d'une part, puisque 79% des français se disent plus confiants face à un installateur certifié RGE et donc reconnu par l'Etat (sondage OpinionWay 2019).

Et surtout, l'obtention des différentes aides proposées par les pouvoirs publics est directement soumise à la condition d'une installation réalisée par un professionnel qualifié RGE Qualibois Eau.

A propos du syndicat

Le SFCB : 21 FABRICANTS ET IMPORTATEURS réunis pour la promotion des chaudières biomasse

Créé en 2017, le SFCB (Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse) regroupe 21 fabricants et importateurs français de chaudières bois ou granulés, de petites et moyennes puissances, qui souhaitent promouvoir le chauffage central au bois dans le domestique, collectif et tertiaire.

Son ambition : lutter contre le réchauffement climatique et faire baisser la facture énergétique des Français. Le SFCB soutient donc activement la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, en accompagnant et conseillant la mise en œuvre des politiques énergétiques.

CONTACT PRESSE :

LE CRIEUR PUBLIC : Morgane Lieutet

Tél 06 71 10 86 52 – Mail : morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr